

Centre Inffo

Au micro, Olivier Gérard, préfigurateur du service public France VAE, entouré de Xavier Delaunay (FNPAE), Valérie Sort (Akto), Michel Baujard (CFS+), lors de la journée nationale du Syndicat des formateurs-consultants indépendants (16 octobre, Paris)

Le service public de la VAE compte sur ses « architectes accompagnateurs de parcours »

Invité de la journée nationale du Syndicat des consultants formateurs indépendants, le préfigurateur du service public France VAE Olivier Gérard a rappelé le rôle central des « architectes accompagnateurs de parcours », lundi 16 octobre.

Par Nicolas Deguerry. - Le 18 octobre 2023.

Quel avenir pour la validation des acquis de l'expérience ? En charge de la préfiguration du futur service public de la VAE, Olivier Gérard a rappelé les objectifs assignés à la refonte de la troisième voie de diplomation en France. Avant tout, casser la spirale de l'échec dans laquelle semblent aujourd'hui enfermés trop de candidats à la VAE. Le dispositif créé en 2002 est « *riche en idées* », concède Olivier Gérard, mais « *corseté dans des process administratifs extrêmement lourds.* » Documenté dans un rapport Igas de 2016 et dans le rapport Rivoire de 2022, le bilan insuffisant de la VAE a conduit les experts à préconiser le passage « *d'une logique de sanction à une logique de parcours.* »

D'où la volonté d'Elisabeth Borne, alors ministre du Travail, de repenser le dispositif en mode agile par des expérimentations destinées à replacer l'utilisateur au cœur du dispositif. C'est le fruit de ce travail, porté dès 2021 par la start-up d'État Reva, qui se déploie depuis juillet 2023 dans la préfiguration de France VAE, nom du nouveau service public chargé de porter l'objectif de 100 000 VAE d'ici à la fin de la mandature. Inscrit dans la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022, France VAE, qui devrait être « *totalement opérationnel* » d'ici à l'été 2024, obéit à des principes de « *simplification, de modernisation et de sécurisation des parcours.* »

Co-construction du parcours

Ce qui change ? Point central de la réforme, l'accompagnement est désormais placé en amont du dispositif. L'accompagnateur VAE devient « architecte accompagnateur de parcours », chargé de co-construire le parcours et d'accompagner le candidat dans ses choix de l'entrée à la sortie du dispositif. Au centre de l'accompagnement se trouve le choix du diplôme, qui va « *situer le candidat dans sa carrière professionnelle.* » Un point important car la pertinence du choix en termes de rémunération dépend du « *champ conventionnel* » dans lequel exercera le candidat, souligne Olivier Gérard. Autre point d'importance de la réforme selon Olivier Gérard, la validation par blocs de compétences qui garantit au candidat la pérennité de ses acquis, (dans la limite de la durée de vie de la certification).

Chantier de professionnalisation

Quelle montée en compétences pour les organismes d'accompagnement ? Plutôt que de passer un marché public, qui aurait risqué de « *tuer la réforme* » compte tenu du nombre de petits organismes concernés, le choix a été fait de privilégier Qualiopi : tout consultant ou structure détentric de la certification peut dès à

présent se faire référencer sur la plateforme. Prévu pour être déposé au Conseil d'État fin octobre, le décret d'application qui mentionne les exigences liées à la fonction sera suivi d'un arrêté précisant les obligations de service et de niveau de service.

Exemple ? « *Un candidat ayant chois sur la plateforme son architecte accompagnateur de parcours devra être rappelé dans les 48 heures.* » Olivier Gérard avertit : « *nous aurons les moyens de sortir ceux qui ne seront pas au niveau de l'exigence de service public.* » Pour assurer la professionnalisation des architectes accompagnateurs de parcours, des sessions de formation seront déployées dès la sortie de l'arrêté, « *vraisemblablement avec Centre Inffo ou d'autres réseaux, comme peut-être les Carif-Oref* », précise le chef de la mission de préfiguration du service public France VAE.

PRÉFIGURATION DE FRANCE VAE : QUELLES CERTIFICATIONS ?

Des neuf certifications initialement référencées, France VAE est passé à 210, incluant aujourd'hui des CQP (certificats de qualification professionnelle) de la métallurgie, de la grande distribution, du sport et du sanitaire et social. Olivier Gérard prévient, l'ensemble du RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) n'a pas vocation à se retrouver sur le portail France VAE : « *l'objectif est de déverser en premier lieu les titres à finalité professionnelle et les CQP des branches professionnelles qui le souhaitent, puis des diplômés de l'Éducation nationale et des titres du ministère du Travail, par grandes filières.* » La période de préfiguration prévue pour durer jusqu'au premier trimestre 2024 va permettre de continuer à tester les parcours. Encourageantes, les statistiques issues des expérimentations témoignent selon le responsable de la mission de préfiguration d'un taux d'abandon passé de 65 % à 9 %, d'un taux de recevabilité de 96 % et d'un taux de diplomation ^[1] Certification totale ou partielle. de 87 %.

- **Portail France VAE** : <https://vae.gouv.fr/>

Notes

1. ↑ Certification totale ou partielle.